

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIÈRE MINISTRE

Décret n° 2023-846 du 31 août 2023 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

NOR : PRMX2323641D

La Première ministre,

Vu le code civil, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'urgence,

Décète :

Art. 1^{er}. – Entre en vigueur immédiatement, à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française, l'arrêté du 31 août 2023 pris en application du décret n° 2023-851 du 31 août 2023 relatif aux modalités de prise en charge transitoire de la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap employés par les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles recrutés par contrat à durée indéterminée.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur immédiatement.

Fait le 31 août 2023.

ÉLISABETH BORNE